

REGLEMENT REGIONAL DES SELECTIONS 2009-10
Adopté lors de la réunion du Comité Directeur de la Ligue de Lorraine de lutte du 16
décembre 2009

Règle générale (article 4.1, page 7 du mémento fédéral 2009-10)

« Le championnat régional est obligatoire pour pouvoir accéder au championnat de niveau supérieur ».

« Les comités régionaux ont une totale liberté dans la composition de la sélection régionale, tout en respectant les règles des quotas de qualifiés ».

Quota des qualifiés (article 4.2, page 8 du mémento fédéral 2009-10)

Pour le championnat de Zone (minimes/cadets/juniors) :

« Chaque comité régional pourra qualifier un maximum de trois lutteurs par catégorie d'âge et de poids ».

Pour le championnat de France de lutte féminine (minimes à seniors) et pour le championnat de France senior :

« Chaque Président de comité régional pourra qualifier un maximum de 3 athlètes par catégorie de poids en respectant leur quota global qui est défini en fonction de trois critères »

Pour la Lorraine : 2 lutteurs par catégorie de poids disputée + 1 lutteur par catégorie WO + 1 lutteur par catégorie non disputée.

Hors-quotas (article 4.3, page 8 du mémento fédéral 2009-10)

« Dans le cadre des championnats de France seniors, à la sélection régionale s'ajouteront en dehors des quotas :

- Pour les seniors garçons, les 4 premiers des championnats de France Excellence ainsi que les 2 premiers des championnats de France Honneur, de la saison précédente 2008–2009.
- Pour les seniors filles, la championne de France de la saison précédente 2008-2009.
- Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles « Haut niveau » catégorie «élite», ainsi que les éventuels sportifs, inscrits sur les listes ministérielles «Haut niveau» catégorie «senior», dispensés des phases qualificatives régionales par le Directeur Technique National. »

Licence (article 1, page 7 du mémento fédéral 2009-10)

- Licence « **enfant** » pour les minimes.
- Licence « **compétiteur** » pour les cadets, juniors et seniors (niveau Zone et Nat.).
- Licence « **pratiquant** » acceptée au niveau régional

Passeport FFL (article 2, page 9 et 10 du mémento fédéral 2009-10)

Aux championnats de Zone et de France, il est nécessaire que le lutteur soit :
« ... titulaire de la maîtrise orange minimum, visée sur le passeport FFL. »

CRITERES REGIONAUX DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE ZONE ET AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2009-10

I – Sélection aux championnats de la Zone Est de lutte libre et de lutte gréco-romaine (minimes, cadets juniors)

I-1. Le championnat régional est obligatoire pour pouvoir accéder au championnat de la Zone Est sauf exceptions (voir I-3).

I-2. Les trois premiers du championnat régional sont qualifiés pour le championnat de la Zone Est.

I-3. Les lutteurs qui sont en Pôle (Espoir ou France) ou qui figurent sur la liste des sportifs de haut-niveau (catégories « jeune » et « senior » uniquement) sont exemptés de championnat régional et sont intégrés dans le quota à condition que leur demande de qualification intervienne avant la tenue du championnat régional en spécifiant la catégorie d'âge et la catégorie de poids.

I-4. Pour les minimes et les cadets, aucun changement de catégorie de poids vers la catégorie de poids inférieure ne peut être prise en compte. Une qualification dans la catégorie de poids supérieure peut être validée à condition que le quota de trois lutteurs qualifiés ne soit pas atteint.

Pour les juniors, une qualification dans la catégorie de poids inférieure ou supérieure peut être validée à condition que le quota de trois lutteurs qualifiés ne soit pas atteint.

II – Sélection aux championnats de France senior hommes et aux championnats de France de lutte féminine.

I-1. Le championnat régional est obligatoire pour pouvoir accéder au championnat de France (voir I-4).

I-2. Les deux premiers du championnat régional sont qualifiés pour le championnat de France.

I-3. Certains troisièmes pourront être sélectionnés pour le championnat de France si le quota de qualifiés n'est pas atteint.

I-4. Les lutteurs qui sont en Pôle (Espoir ou France) ou qui figurent sur la liste des sportifs de haut-niveau (catégories « jeune » et « senior » uniquement) sont exemptés de championnat régional et sont intégrés dans le quota à condition que leur demande de qualification intervienne avant la tenue du championnat régional en spécifiant la catégorie d'âge et la catégorie de poids.

I-5. Une qualification dans la catégorie de poids inférieure ou supérieure peut être validée à condition que le quota de trois lutteurs qualifiés ne soit pas atteint.

LISTE DES QUALIFIES DIRECTS DANS LE QUOTA REGIONAL

Championnat de la Zone Est de lutte libre

SOUGTANI Smaïl (Stiring-Wendel) cadet 50 kg (Pôle de Font-Romeu)
OSMANI Enis (Stiring-Wendel) cadet 58 kg (Pôle de Font-Romeu et liste SHN jeune)
HARUTUNIAN Narek (Sarreguemines) junior 74 kg (INSEP et liste SHN jeune)

Championnat de France senior de lutte libre

HARUTUNIAN Narek (Sarreguemines) 74 kg (INSEP et liste SHN jeune)

Championnat de France senior de lutte gréco-romaine

HASSLI Franck (Sarreguemines) 74 kg (liste SHN senior)

LISTE DES QUALIFIES DIRECTS HORS QUOTA REGIONAL

Championnat de France senior de lutte libre

FATAH Hamza (Sarreguemines) 55 kg (Champion de France excellence 2009)
BONIN Benjamin (Sarreguemines) 60 kg (2^{ème} cht de France excellence 2009)
ITAEV Saïd (Sarreguemines) 84 kg (Champion de France honneur 2009)
EDDOUH Fethy (Sarreguemines) 96 kg (Champion de France honneur 2009)

Championnat de France senior de lutte gréco-romaine

WITTMAN Steve (Maizières les Metz) 66 kg (2^{ème} cht de France honneur 2009)
HASSLI Alain (Sarreguemines) 74 kg (Champion de France excellence 2009)
SZCZEPANIAK Yannick (Sarreguemines) 120 kg (Champion de France excellence 2009)
ABDELLI Mehdi (Maizières les Metz) 120 kg (2^{ème} cht de France honneur 2009)

Championnat de France senior de lutte féminine

KEIBAILI Ouarda (Maizières les Metz) 72 kg (Championne de France 2009)